



**Document 1** : l'école du prêtre  
(gravure d'Olivier Perrin de 1808)

**Document 2** : les lois scolaires  
à partir des années 1880.

Loi du

**16 juin 1881**

> **Loi Jules Ferry** : gratuité.

Mise en place de la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

Loi du

**28 mars 1882**

> **Loi Jules Ferry** : obligation et laïcité des programmes.

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

La neutralité religieuse dans l'enseignement scolaire est imposée.

Loi du

**30 octobre 1886**

> **Loi Goblet** : loi organique et laïcité du personnel enseignant.

Dans les écoles publiques, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Fixe le statut des instituteurs, des directeurs, des maîtres de cours complémentaires, des professeurs d'école primaire supérieure.

### **Document 3** : extrait du rapport sur la loi sur l'obligation scolaire (loi du 28 mars 1882)

« La sécularisation de l'école, ou si l'on veut, la laïcisation du programme apparaît d'abord comme une conséquence forcée du système de l'obligation scolaire. Sous l'empire de la loi de 1850, le père de famille, libre de donner, ou de ne pas donner à ses enfants l'instruction primaire, pouvait, à la rigueur, les soustraire à un enseignement confessionnel et dogmatique, en opposition avec ses idées religieuses ou ses sentiments intimes ; avec la loi projetée, un très grand nombre de pères de famille devront en fait envoyer leurs enfants à l'école publique ; il est donc nécessaire que cette école n'ait à aucun degré le caractère d'école confessionnelle. Autrement, que deviendrait la liberté et le respect qui sont dus à toutes les opinions philosophiques ou religieuses, des pères de famille, à celles qui pourront être dans un âge plus avancé, adoptées par les enfants eux-mêmes, à celles des instituteurs pour lesquels, comme pour tous, le choix d'une fonction ou d'un état doit rester indépendant du choix d'une doctrine ou d'un culte religieux ? »

**Document 4** : extrait de la « Lettre aux instituteurs et institutrices » 1888

« Monsieur l’Instituteur

...la loi du 28 mars (1882) se caractérise par des dispositions qui se complètent sans se contredire : d’une part, elle met en dehors du programme obligatoire sur l’enseignement de tout dogme particulier ; d’autre part elle y place au premier rang l’enseignement moral et civique... »

Premier travail : analysez l’évolution de l’école au cours du 19<sup>e</sup> siècle en complétant le tableau

	<b>AVANT LA LOI</b>	<b>LOI (date, nom, auteur et en quoi consiste la loi)</b>	<b>APRES LA LOI</b>
<b>Qui enseigne ?</b>			
<b>Quelle matière est essentiellement enseignée ?</b>			
<b>L’école est-elle obligatoire ?</b>			

Deuxième travail : expliquez à partir des textes 3 et 4 pourquoi le personnel enseignant et les matières enseignées à l’école ont changé au cours du 19<sup>ème</sup> siècle.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Séance 2 : les débuts de la laïcité, la laïcité à l'école

Problème : comment et pourquoi les républicains ont-ils mis en place la laïcité à l'école ?

	AVANT LA LOI	LOI (date, nom, auteur et en quoi consiste la loi)	APRES LA LOI
Qui enseigne ?	Prêtres	30 octobre 1886 : loi Gobelet Un enseignant n'a pas le droit d'exprimer ses opinions religieuses. Seuls des professeurs laïques peuvent enseigner dans les écoles publiques.	Instituteurs laïques
Quelle matière est essentiellement enseignée ?	Religion catholique	28 mars 1882 : loi Ferry On n'enseigne plus la religion catholique. Les programmes scolaires sont laïques	La morale et le civisme
L'école est-elle obligatoire ?	Non	28 mars 1882 : loi Ferry L'école est obligatoire pour tous les enfants	Oui

Deuxième travail : expliquez à partir des textes 3 et 4 pourquoi le personnel enseignant et les matières enseignées à l'école ont changé au cours du 19<sup>ème</sup> siècle.

Première raison : l'école est à partir de 1882 obligatoire. Elle doit donc respecter les religions de tous les élèves : « il est donc nécessaire que cette école n'ait à aucun degré le caractère d'école confessionnelle. Autrement, que deviendrait la liberté et le respect qui sont dus à toutes les opinions philosophiques ou religieuses ». Or, si elle veut respecter toutes les religions, elle ne doit en enseigner aucune. D'où la nécessité que les programmes et le personnel enseignant soient laïques.

Deuxième raison : l'école a pour but de former des citoyens capables de voter et non des croyants. C'est pourquoi, il faut remplacer l'enseignement de la religion par la morale et le civisme : « d'autre part elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique... »

## **Synthèse**

La laïcité est mise en place à l'école à partir des années 1880. Deux lois y contribuent :

1. La loi Ferry (1882) : l'école est obligatoire et les programmes scolaires sont laïques ;
2. La loi Goblet (1886) : seuls des professeurs laïques peuvent enseigner dans les écoles publiques.

Deux raisons expliquent pourquoi l'école devient laïque :

1. L'école étant devenue obligatoire, elle doit donc respecter les religions de tous les élèves en n'enseignant aucune d'entre elles.
2. L'école a pour but de former des citoyens capables de voter et non des croyants. C'est pourquoi, il faut remplacer l'enseignement de la religion par la morale et le civisme